

# COMMUNE DE PLASSAC-ROUFFIAC

## COMPTE-RENDU

### CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le mercredi premier décembre.

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil de PLASSAC-ROUFFIAC, sous la présidence de M. Serge DAVID, le Maire.

**Présents** : Serge DAVID, Marie-Odile AURIAU, Daniel MAGNIER, Fabien LAGARDE, Damien AUDOUIN, Pascal COTTREAU, Julien GAURIEAU, Alain LAPOUGE, Delphine LAURAIN, Marie-Christine LE TURDU

M. Fabien LAGARDE a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H33, et rappelle l'ordre du jour, à savoir:

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 06 octobre 2021
2. Révision du loyer du presbytère
3. Nettoyage des concessions des cimetières de Plassac et de Rouffiac suite au constat d'abandon
4. Création d'une opération d'investissement pour les reprises des concessions des cimetières de Plassac et de Rouffiac suite au constat d'abandon
5. Décisions modificatives : Facture 2021 Effervescentre et intérêts emprunts GA
6. Commission communale: nomination d'un référent tempête
7. Nomination d'un référent agriculture/alimentation auprès du GA
8. Tarification des cases du columbarium
9. Bons cadeaux pour le personnel
10. Charte pour la promotion de l'insertion et de l'emploi dans les marchés publics
11. Informations diverses

### **1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 06 octobre 2021**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve le compte rendu du 6 octobre 2021, par vote à main levée.

Au cours de ce délibéré, il a été convenu que toutes les propositions passeraient par un vote.

**Cette proposition est approuvée à l'unanimité par vote à main levée.**

### **2. Révision du loyer du presbytère**

Monsieur le Maire nous informe qu'il convient de réviser le montant du loyer du logement communal conformément aux termes du contrat de location passé entre la commune et Monsieur Yves ROLLAND.

En tenant compte de l'évolution annuelle de l'Indice de Référence des Loyers (IRL) de l'INSEE, Monsieur le Maire propose d'augmenter le loyer du Presbytère de **0,09%**. Le loyer actuel de 122,04 € serait donc régularisé à **122,15 €**.

**Cette proposition est approuvée à l'unanimité par vote à main levée.**

### **3. Nettoyage des concessions des cimetières de Plassac et de Rouffiac suite au constat d'abandon**

Certaines concessions des cimetières de notre commune restent à nettoyer. Il convient donc d'autoriser le nettoyage des concessions dont les reprises ont été prononcées, pour qu'elles puissent être remises en service pour de nouvelles inhumations, selon les besoins.

**Cette proposition est approuvée à l'unanimité par vote à main levée.**

Actuellement nous avons un devis avec un tarif de 600 € de nettoyage par concession. L'entreprise Entreprise Funéraire Sud Charente de Chalais va être consultée pour un autre devis.

### **4. Création d'une opération d'investissement pour les reprises des concessions des cimetières de Plassac et de Rouffiac suite au constat d'abandon**

Monsieur Le maire nous informe que des travaux au cimetière de Plassac ont été réalisés. Il s'agit du nettoyage d'une tombe suite à la reprise des concessions au vu de l'arrêté du 9 septembre 2008 prononçant la reprise de concessions en état d'abandon dans les cimetières de Plassac et de Rouffiac.

Ces travaux n'ayant pas été prévus au budget, il convient de créer l'opération 141 "nettoyage des concessions".

Il propose ensuite la décision modificative suivante :

- 2131 – opération 136 = - **600 €**
- 2116 – opération 141 = + **600 €**

**Cette proposition est approuvée à l'unanimité par vote à main levée.**

## 5. Décisions modificatives : Facture 2021 Effervescentre et intérêts emprunts GA

- Proposition de décision modificative n° 6 :

Monsieur le Maire nous explique que pour respecter les engagements pris auprès d'Effervescentre, relatifs aux avenants n°2 et 3 (action social, action culture, vie associative, sport et action sociale 2021) de la « convention d'objectifs pluriannuelle 2019/2022 », il convient, en vue de mandater la compensation financière d'un montant de 8 699 €, de modifier en conséquence le budget comme suit :

Section de fonctionnement (dépenses):

- **022** ( dépenses imprévues) = - **3 500 €**
- **6574** (subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privées) :  
Effervescentre = + **3 500 €**

**Cette proposition est approuvée à l'unanimité par vote à main levée.**

- Proposition de décision modificative n° 7 :

Monsieur le Maire nous informe qu'afin de respecter les engagements pris auprès de Grand Angoulême, relatifs à la prise en charge des annuités d'emprunts par la commune, suite à restitution de la compétence « création, aménagement, entretien et gestion des bâtiments et cantines scolaires » au 01/01/2019, il convient, en vue de mandater les intérêts d'emprunts d'un montant de 283.55 euros,

De modifier le budget en conséquence comme suit :

Section de fonctionnement (dépenses):

- 022** ( dépenses imprévues) = - **300 €**
- 6611** (intérêts réglés à l'échéance) = + **300 €**

**Cette proposition est approuvée à l'unanimité par vote à main levée.**

## 6. Commission communale: nomination d'un référent tempête

Monsieur le Maire nous informe qu'il convient de modifier le tableau des commissions communales suite à la démission d'un membre du Conseil Municipal.

Il est nécessaire de désigner un nouveau référent tempête.

**Julien GAURIEAU** propose sa candidature en tant que nouveau Référent tempête.

**Cette proposition est approuvée à l'unanimité par vote à main levée.**

## **7. Nomination d'un référent agriculture/alimentation auprès du GrandAngoulême**

Monsieur le Maire nous informe qu'il convient de désigner un référent agriculture/alimentation auprès du GrandAngoulême suite à la démission d'un membre du Conseil Municipal.

**Delphine LAURAIN**, initialement suppléante de cette commission, propose sa candidature en tant que **titulaire**.

**Cette proposition est approuvée à l'unanimité par vote à main levée.**

**Damien AUDOIN** propose sa candidature en tant que **suppléant** de cette commission.

**Cette proposition est approuvée à l'unanimité par vote à main levée.**

## **8. Tarification des cases du columbarium**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans l'enceinte du cimetière de Plassac, la municipalité met à disposition des familles un columbarium.

Il convient de définir les tarifs et les durées.

Après avoir débattu, les membres du conseil municipal proposent la tarification suivante pour le **columbarium** :

<b>Durée</b>	<b>Tarif</b>
15 ans	420 €
30 ans	650 €

**Cette proposition est approuvée à l'unanimité par vote à main levée.**

## **9. Bons cadeaux pour le personnel**

Il est proposé de remettre un chèque cadeau au personnel territorial.

En conséquence, l'assemblée délibérante doit se prononcer sur le principe de l'attribution d'un chèque cadeau et sur le montant de la dépense qui en résulte.

Après avoir débattu, l'assemblée délibérante propose d'attribuer un **chèque cadeau de 80 €** en faveur de chaque agent titulaire et non titulaire en activité à l'occasion de l'évènement « Fêtes de fin d'année 2021 ».

**Cette proposition est approuvée à l'unanimité par vote à main levée.**

## **10. Charte pour la promotion de l'insertion et de l'emploi dans les marchés publics**

Monsieur le Maire nous informe qu'il est nécessaire de délibérer sur la nouvelle charte pour la promotion de l'insertion et de l'emploi dans les marchés publics du GrandAngoulême.

**Cette nouvelle charte est approuvée à l'unanimité par vote à main levée.**

## **11. Informations diverses**

- Il convient de désigner un suppléant à la commission **Fourrière** suite à la démission d'un membre du Conseil Municipal.

**Alain LAPOUGE** propose sa candidature en tant que **suppléant** de cette commission.

**Cette proposition est approuvée à l'unanimité par vote à main levée.**

- Pour le **repas de aînés**, le Traiteur Sarl Maurice a été retenu

Le menu : Potage de légume, Rôti de veau sauce forestière, salade verte Fromage, Tiramisu pour un tarif de 19.00 € / personne.

Samedi 11 décembre vers 14h00, Julien, Serge, Pascal, Alain et Fabien, s'occuperont de la mise en place des tables et des chaises. Marie-Christine et Marie-Odile seront à la décoration.

Fabien s'occupe du Pass Sanitaire.

Delphine, Marie-Odile, Alain, Daniel, Serge et Fabien seront au service.

Pascal sera chargé des photos.

- Les aînés ne souhaitant pas participer au repas des Aînés auront un panier garni (Tarif de 15,95 € / personne)
- Un panier garni sera offert à Jeanne LETURDU (88 ans) et Henri BERNARD (94 ans), les doyens de notre commune.
- GrandAngoulême propose la constitution d'un groupe de travail pour réaliser un site internet
- Il faudra 2 représentants des élus municipaux pour le nouveau groupe de travail Nature et bio-diversité du GrandAngoulême.
- Les WC municipaux ont été vandalisés. La gendarmerie a été mise au courant et des tournées de nuit sont mises en place.
- Comme l'année dernière, la boîte aux lettres du Père Noël a été installée devant la Mairie.
- La commission culture est en train de travailler sur une fête de la St Cybard qui se déroulerait début juillet.

La séance est levée à 23H00